

Stratégies patrimoniales

INFORMATIONS

CODE PRODUIT

PAT006A

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et clerks expérimentés

NIVEAU

■ Expert

DURÉE

🕒 2 jour(s) (14,0 heures)

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, des connaissances sur les fondamentaux en droit des sociétés civiles et droit fiscal sont fortement conseillées pour suivre cette formation dans les meilleures conditions.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Émargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation

La SCI, au service de la structuration et de la transmission d'un patrimoine immobilier

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Être en mesure d'identifier les déterminants du recours à la SCI dans la situation d'un client.
- Maîtriser l'utilité, tant civile que fiscale, de la SCI en matière de structuration, de restructuration et de transmission d'un patrimoine immobilier.
- Être en capacité d'identifier et de rédiger les clauses statutaires les plus importantes, en fonction du projet du client.
- Savoir prendre en charge un secrétariat juridique basique de SCI.

CONTENU

INTRODUCTION

Les contours de la notion de SCI et les sociétés proches (SCCV, sociétés civiles d'attribution, sociétés de « time-share », SCPI).

I - L'UTILITÉ DE LA SCI EN MATIÈRE DE STRUCTURATION ET DE TRANSMISSION D'UN PATRIMOINE IMMOBILIER

- Structuration patrimoniale :
 - Patrimoine immobilier personnel & patrimoine immobilier « professionnel » (immobilier d'exploitation).
- Restructuration patrimoniale :
 - « Vente à soi-même » d'un patrimoine immobilier.
- Transmission patrimoniale :
 - Utilisation du démembrement des parts sociales, renforcement des droits de l'auteur de la transmission.

II - LES CARACTÉRISTIQUES DE LA SCI CONSTITUÉE POUR STRUCTURER OU TRANSMETTRE UN PATRIMOINE IMMOBILIER

- Les apports et leur évaluation.
- Le capital social (détermination, libération, optimisation, variabilité).
- Définition de l'objet social.
- La gérance de la société : désignation, révocation, pouvoirs, transmission de la qualité de gérant.
- Les pouvoirs des associés et leur organisation en cas de démembrement de parts sociales.
- Mode d'imposition des bénéfices sociaux (IR ou IS ?).
- Effets de l'IFI

III - LA VIE DE LA SCI CONSTITUÉE POUR STRUCTURER OU TRANSMETTRE UN PATRIMOINE IMMOBILIER

- La déclaration des revenus, l'approbation des comptes sociaux et l'affectation du résultat.
- La tenue du secrétariat juridique de la société.
- La constitution de garanties par la société (pour ses besoins, ou pour les besoins d'un associé).